



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
26 novembre 2013

Dossier complet le  
26 novembre 2013

N° d'enregistrement  
2013-000923

### 1. Intitulé du projet

Projet d'implantation d'un centre commercial sur le lot n°5 de la ZAC des Montagnes Ouest à Champniers (16)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 33	<p>Le projet s'insère au sein de la ZAC des Montagnes Ouest (lot 5) qui a fait l'objet d'une procédure de création de ZAC. Après consultation de l'autorité environnementale et du public, le programme et le périmètre de la ZAC ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal de Champniers.</p> <p>La commune de Champniers est dotée d'un PLU entré en vigueur en janvier 2011 qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p>Le terrain d'assiette de ce projet au sein de la ZAC est de 5,7 ha. Le projet consiste à créer un ensemble commercial d'une SHON totale de 22 500 m<sup>2</sup>.</p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la construction d'un centre commercial sur le lot n°5 de la ZAC des Montagnes Ouest à Champniers (16), sur une surface totale de 5,7 ha, pour une SHON de 22 500 m<sup>2</sup>.

Il s'agit plus précisément d'un « retail park » (ensemble de moyennes surfaces commerciales) qui se scinde en 3 bâtiments (8 100 m<sup>2</sup> + 8 400 m<sup>2</sup> + 6 000 m<sup>2</sup>) ainsi qu'un parking de 747 places.

Le retail park est destiné à des commerces à vocation diverse mais non alimentaire (culture sport et loisirs / équipement de la personne / équipement de la maison / autre non alimentaire) ;

Les parkings seront plantés d'arbres et le plan d'aménagement intègre une liaison piétonne traversante.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de conforter et de développer l'activité commerciale au nord de l'agglomération d'Angoulême au sein de la ZAC des Montagnes Ouest initiée par la Communauté de Communes Braconne et Charente, en continuité de la zone des Montagnes (est).

Le site a une vocation générale d'accueil des activités économiques tout en favorisant leur diversification pour répondre à la fois aux besoins des entreprises et de la population.

Plus largement, l'objectif du projet de ZAC est de dynamiser l'économie locale par la création d'emplois et de revenus fiscaux supplémentaires pour la commune de Champniers, mais aussi de renforcer l'attractivité de la commune par une offre de commerces et de services plus diversifiée.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La SAEML TC qui l'aménageur de la ZAC est en charge de viabiliser chaque lot de la ZAC et notamment le lot n°5 d'une surface de 57 255 m<sup>2</sup> sur lequel le projet de centre commercial s'implante. Compte tenu de la topographie du site, c'est également la SAEML TC qui réalise tous les travaux de terrassement et réalisation des plateformes de chaque lot. Le terrain est de ce fait livré prêt à construire.

L'ensemble des travaux de la SAEML TC sont aujourd'hui achevés (il ne reste que les finitions).

Le projet consiste à construire un « retail park » (ensemble de moyennes surfaces commerciales) d'une SHON totale de 22 500 m<sup>2</sup>, qui se scinde en 3 bâtiments (8 100 m<sup>2</sup> + 8 400 m<sup>2</sup> + 6 000 m<sup>2</sup>) ainsi qu'un parking de 747 places.

La plateforme du terrain étant déjà réalisée comme expliqué précédemment, les travaux consisteront à construire les bâtiments, le parking et les travaux de viabilisation dans l'emprise de la parcelle lot 5.

Le chantier est prévu pour une durée de 18 mois.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités commerciales ciblées pour ce projets sont l'équipement de la maison, l'équipement de la personne, culture/sport et loisirs.

Sur les bases des ratios d'activités courants en fonction du programme commercial envisagé, les emplois générés en phase d'exploitation du projet sont estimés entre 154 et 188.

Le parking a une capacité de 747 places.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La création de la ZAC a nécessité la constitution d'un dossier de création de ZAC qui comprends notamment une étude d'impact définie à l'article 2 du décret du 12 octobre 1977 modifié.

Le projet global de ZAC a également été soumis à un dossier de demande d'autorisation relatif à l'application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement (loi sur l'eau), nécessaire compte tenu de la superficie desservie (35 hectares environ, rubrique 2.1.5.0/1° : AUTORISATION)

Le projet de centre commercial en lui même est soumis à une demande de permis de construire.

Ce même projet de centre commercial a obtenu un avis favorable de la CDAC le 18 mai 2011.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour statuer sur la nécessité d'une étude d'impact ou non au regard de la rubrique 33 de l'annexe à l'article R. 122-2 du Code de l'environnement pour le projet de centre commercial.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain d'assiette du présent projet de centre commercial :	5,72 ha
SHON du présent projet de centre commercial :	22 500 m <sup>2</sup>
Nombre de bâtiments :	3
Surface des bâtiments :	8 100 m <sup>2</sup> + 8 400 m <sup>2</sup> +6 000 m <sup>2</sup>
Nombre de magasins :	9
Surface de parkings :	9 616,80 m <sup>2</sup> (soit 747 places voitures et 16 places véhicules 2 roues)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Zac des Montagnes Ouest  
Lieu dit "Plantier des dames"  
16 430 CHAMPNIERS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 0 10'29.15E Lat. 45° 41' 27" 10N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

ZAC sur une superficie de 35 ha, divisée en 10 lots :

- lots 1 à 5 : activités commerciales
- lots 6, 9 et 10 : activités tertiaires
- lots 7 et 8 : activités à caractères public

L'aménageur de la ZAC, la SAEML TC, prend en charge la viabilisation complète du site (terrassements, création des plateformes et VRD).

D'autre part, le programme d'aménagement donne les axes d'aménagement paysager qui permettent de donner une cohérence globale à la création des espaces verts.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise du lot 5 était principalement composée de parcelles agricoles, certaines en friches, d'autres cultivées, avec quelques haies et petits bosquets en bords de chemins ou de parcelles.

Les 85 parcelles non bâties concernées par la ZAC ont été acquises par le porteur de projet et on fait récemment l'objet de travaux d'aménagement (profilage des plateformes destinées à accueillir les lots) : les sols ont de ce fait entièrement été décapés et remaniés, il ne subsiste plus de couvert végétal.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Champniers dispose d'un PLU approuvé le 26 janvier 2011.  
La ZAC est inscrite en zone 1AUx : zone d'urbanisation future dite des "Montagnes Ouest".  
Aucune servitude d'utilité publique n'est recensée sur le périmètre du projet de centre commercial.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) concernant la RN 10 et RN 141 en cours d'élaboration (soumis actuellement à la consultation du public).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'AVAP sur la commune
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du Bassin de la Charente (eaux superficielles)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Captage AEP le plus proche : 2,5 km au Sud-ouest, le projet se situe en dehors du périmètre de protection de ce captage AEP. La commune est par ailleurs entièrement incluse dans le périmètre de protection rapprochée d'un autre captage, celui de Coulonges (prise d'eau superficielle dans la Charente à Saint Savinien)
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000. A environ 1 kilomètre: - SIC FR5402009 "Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents" - ZPS FR5412006 "Vallée de la Charente en amont d'Angoulême"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eglise Sainte Eulalie classé monument historique dans le centre bourg de Champniers à 3,5 km du projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable. Aucun prélèvement d'eau souterraine n'est prévu.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les milieux initialement présents sur le site de la ZAC ont été entièrement décapés à l'occasion des travaux de viabilisation de la ZAC, avec les terrassements et le reprofilage des terrasses destinées à accueillir les bâtiments. En l'état actuel, le site d'implantation ne présente aucun habitat naturel ni habitat d'espèce.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'absence d'habitat naturel, le site n'accueille pas d'habitat d'intérêt communautaire et n'est pas susceptible de fournir des habitats d'espèces aux espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles les sites N2000 les plus proches ont été désignés. Aucun pompage ou rejet dans ou vers les milieux aquatiques ne sont prévus. Les eaux usées domestiques et eaux pluviales sont collectées et traitées de manière adéquate. En conclusion, le site n'entretient aucun lien ou interaction avec ces sites Natura 2000.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces agricoles. La zone est néanmoins aujourd'hui inscrite en secteur à urbaniser du PLU.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque TMD lié à la proximité de la RN 10 située à environ 300 mètres du projet de centre commercial
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enseignes et panneaux publicitaires lumineux, éclairage des parkings
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage des parkings et voiries de la ZAC dans l'ensemble
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ruissellement d'eaux pluviales lié à l'imperméabilisation des sols par les parkings et les bâtiments : un dispositif de collecte des eaux pluviales est prévu, avec tamponnage des eaux dans des bassins de régulation puis exutoire vers la Charente. Les eaux usées domestiques sont évacuées vers le réseau d'assainissement collectif. Pas d'impact significatif à prévoir sur eaux superficielles.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets d'emballage des marchandises en phase chantier et d'exploitation. Pas de marchandises alimentaires (denrées périssables).
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun élément du patrimoine architectural et archéologique n'est signalé sur la ZAC (les fouilles archéologiques préventives ont été menées par l'INRAP). En revanche, l'aménagement de la ZAC va profondément modifier la morphologie paysagère de l'ensemble du secteur. Le paysage n'était pas particulièrement patrimonial néanmoins l'intégration paysagère des bâtiments fait l'objet d'une attention particulière afin de proposer une intégration paysagère optimale de la ZAC à son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création de nouvelles activités économiques et d'emplois. Retombées économiques et fiscales nécessaires à l'équilibre financier de l'intercommunalité. Nouveaux équipements pour la population.



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences ont été évaluées à l'échelle du programme total de la ZAC.  
Aucun autre projet susceptible d'engendrer des effets cumulés n'est connu sur Champniers et les communes limitrophes.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de ZAC dans lequel s'inscrit le projet de centre commercial a fait l'objet d'une étude d'impact dans le cadre de son dossier de création et d'un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau. Les impacts du projet de ZAC sur son environnement ont donc été analysés dans ces études et des mesures appropriées de suppression et réduction des impacts ont été proposées.

Aujourd'hui, les principaux travaux impactants dans la construction de la ZAC ont déjà été réalisés (terrassements, profilage des terrasses, travaux de VRD).

Au regard de l'ensemble des mesures prévues dans le programme du projet de ZAC, la création du centre commercial n'est pas de nature à engendrer de nouveaux impacts.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Carte de localisation des périmètres officiels d'inventaire et de protection de la nature par rapport au projet de ZAC

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

*Hérignac*

le,

*26/11/2013*

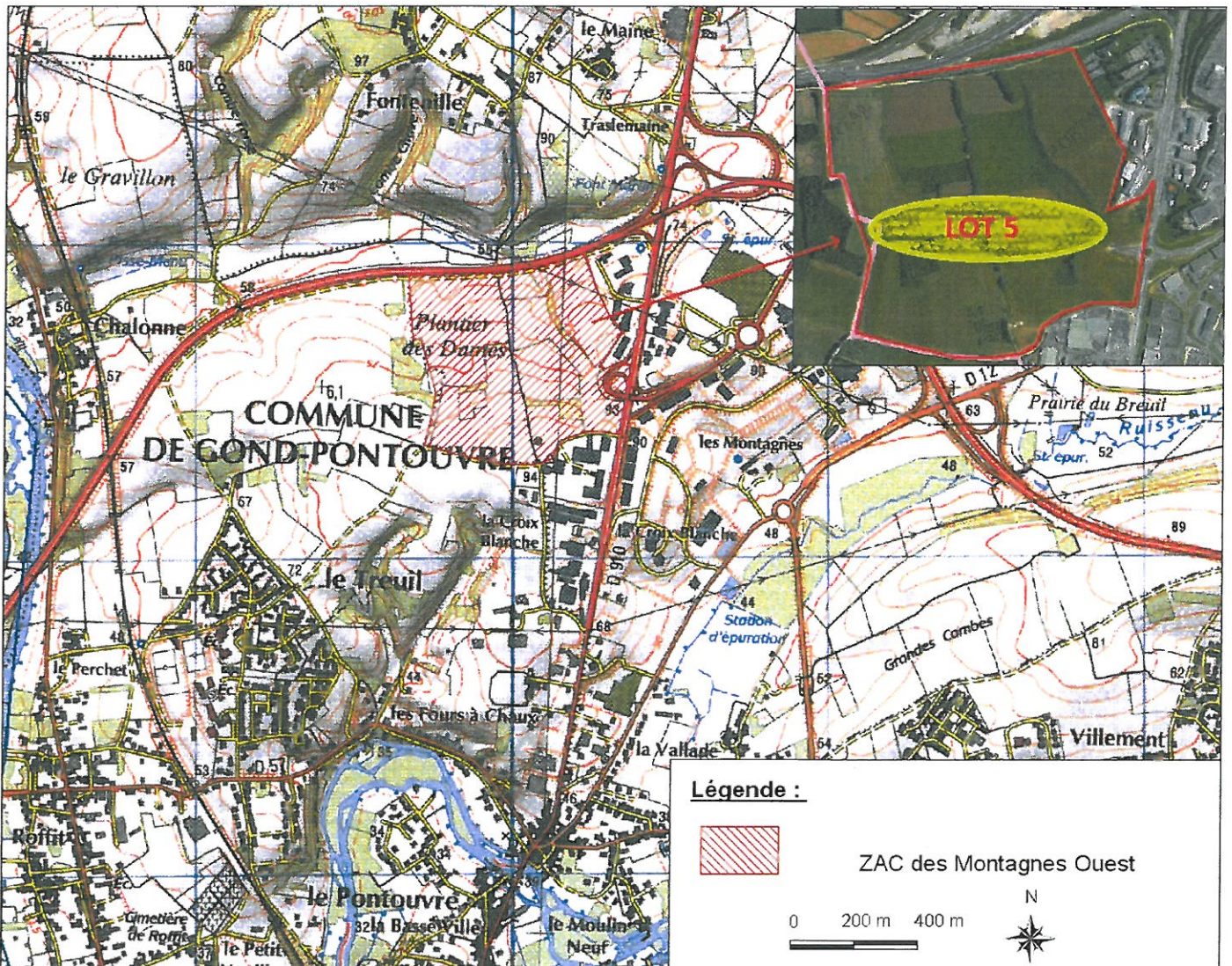
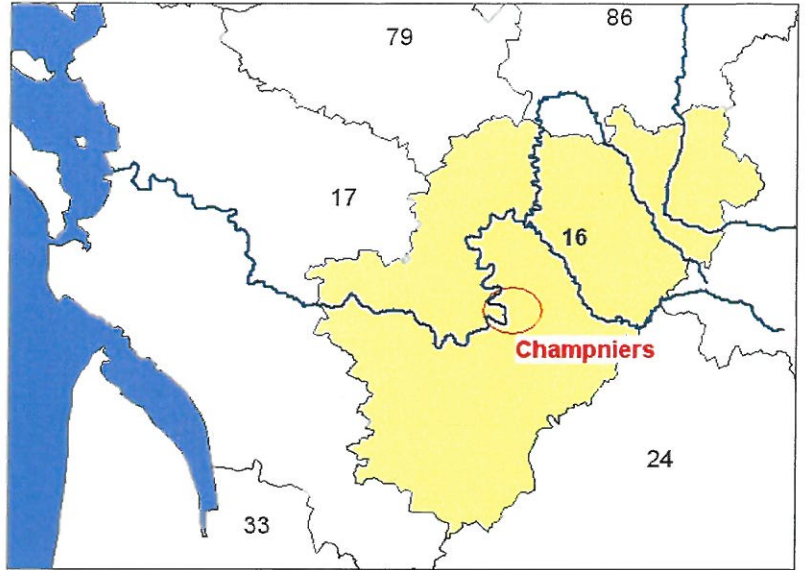
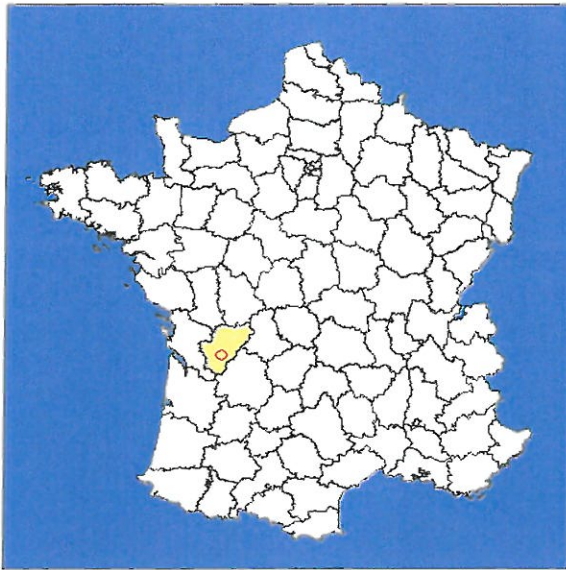
Signature





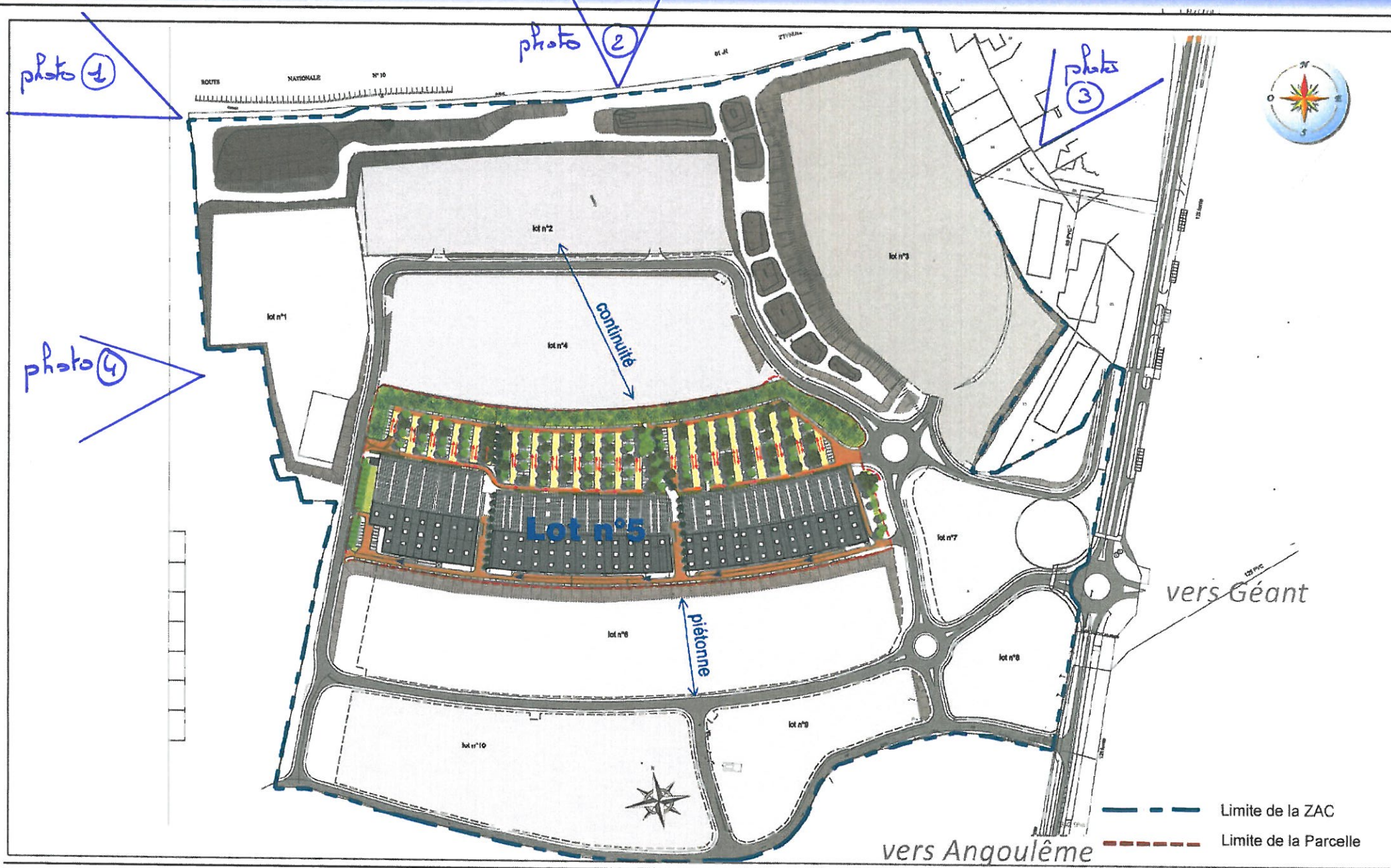
Projet de centre commercial sur le lot 5 de la ZAC des Montagnes Ouest,  
Commune de Champniers (Charente)

## LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET





# PLAN DE MASSE - ZAC MONTAGNES OUEST



Maitre d'ouvrage  
**SNC DES DEUX PLANTIERS**  
 6, avenue Gambetta 63000 Thiers  
 Tel 05 62 44 23 23  
 Fax 05 62 34 20 00

Ville  
**Ville de Champniers**  
**ZAC des Montagnes Ouest**

Nom de Projet  
**Projet de Réalisation de Surfaces Commerciales**

Phase de Projet  
**CDAC**  
 Architecte  
**A U S**  
ARCHITECTES URBAINES SOCIÉTÉS D'INGÉNIEURS ASSOCIÉS  
 MICHEL BÉREUT  
 10, Rue du Bassin  
 93018 PARIS

Plan Masse  
 Indice --- Plan  
 Date --- Echelle  
**01**

Photo 1 – Vue vers le sud-est



Photo 2 – Vue vers le sud



Photo 3 – Vue vers le sud-ouest



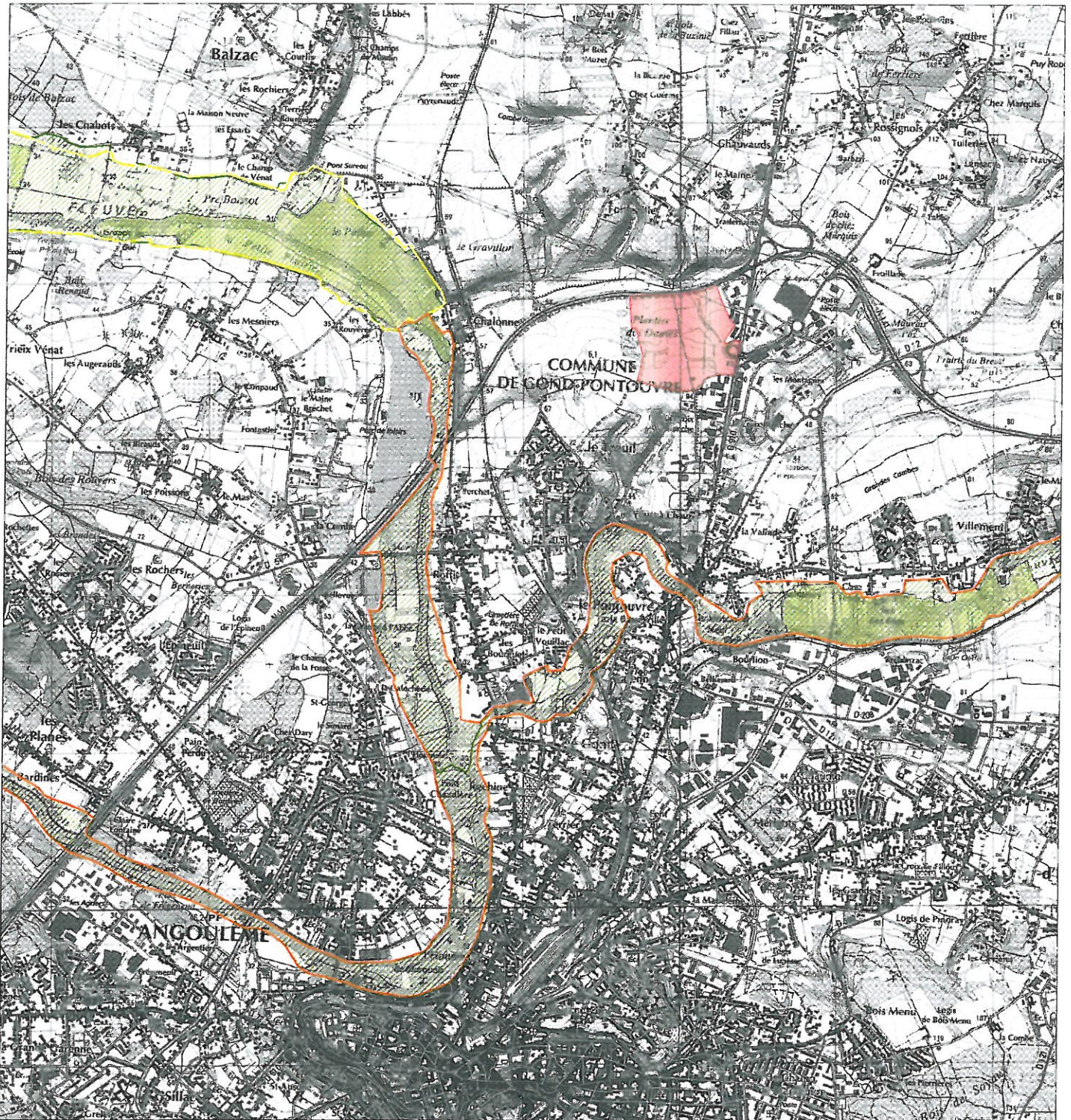


Photo 4 – Vue vers l'est










## LOCALISATION DES PÉRIMÈTRES OFFICIELS



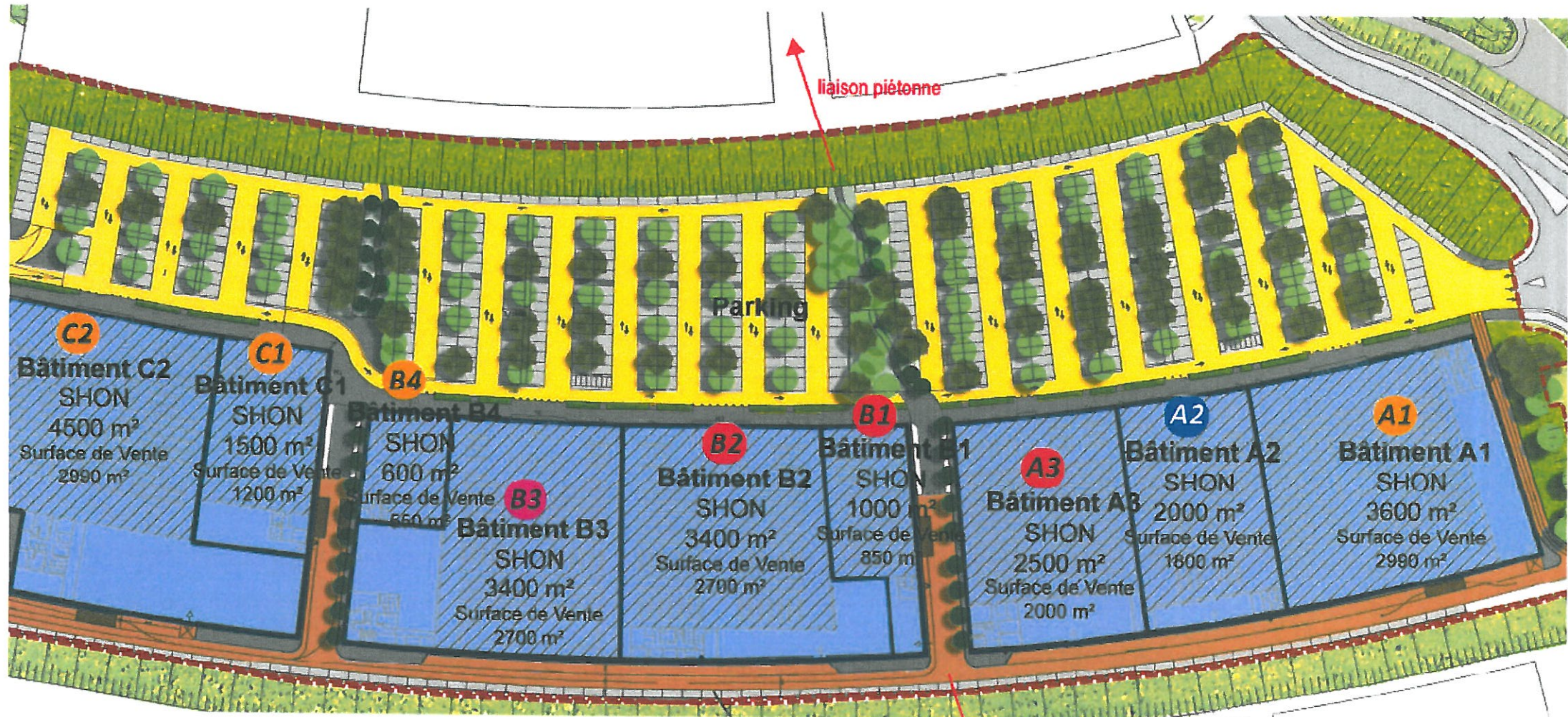
### Légende :

-  Aire d'étude
-  SIC Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême (FR 540 2009)
-  ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême (FR 541 2006)
-  ZNIEFF 2 Vallée de la Charente
-  ZNIEFF 1



0 m 350 m 700 m

# PLAN DE REPERAGE DES MAGASINS



Equipment de la maison

Non spécialisé non alimentaire

Culture sport loisirs

Equipment de la personne

Equipment de la personne